

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231213-d-2023-59-AU
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Annulation de la décision n° d/2023/57 du 7 décembre 2023- Société CENTAURE SYSTEMS - Contrat de maintenance de matériel électronique de communication.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la décision n° d/2023/54 du 13 novembre 2023 mandatant la société CENTAURE SYSTEMS dont le siège social est situé ZI N°1 62290 NOEUX-LES-MINES, pour la maintenance préventive et curative du panneau d'information lumineux situé sur le parking de la gare,
Considérant que la décision n° d/2023/57 du 7 décembre 2023 mandatant la société CENTAURE SYSTEMS dont le siège social est situé ZI N°1 62290 NOEUX-LES-MINES, pour maintenance préventive et curative du panneau d'information lumineux situé sur le parking de la gare, a été rédigée pour le contrat déjà visé par la décision n° d/2023/54 du 13 novembre 2023

DECIDE

D'ANNULER la décision n° d/2023/57 du 7 décembre 2023, mandatant la société CENTAURE SYSTEMS dont le siège social est situé ZI N°1 62290 NOEUX-LES-MINES, pour la maintenance préventive et curative pour le panneau d'information lumineux situé sur le parking de la gare.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 13 décembre 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231213-d-2023-59-AU
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023